

Ministère de la Communauté française

Département de l'Éducation, de la  
Recherche et de la Formation.

-----  
Direction générale de la formation,  
de la promotion sociale, de  
l'enseignement à distance et des  
allocations et prêts d'études.  
-----

Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1040 Bruxelles, le 12 Jan 98  
Rue de la Science, 43  
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere  
Administrateur délégué  
CPEONS

Rue des Halles, 13  
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2245

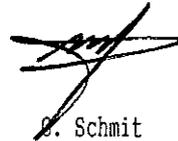
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Unité de formation : GUIDANCE / ORIENTATION :  
GESTION D'UN PROCESSUS D'ALPHABÉTISATION EN MILIEU CARCÉRAL  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 031207U11R1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



G. Schmit

2245 u

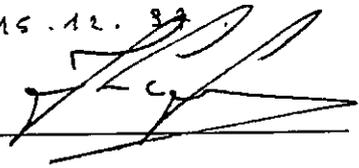
<b>ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1</b>		
Document 8 bis	<b>DOSSIER PEDAGOGIQUE EXPERIMENTAL INTERRESEAUX</b>	Unité de formation : <b>ORIENTATION/ GUIDANCE</b> Application de l'article 117 du décret du 16/4/91

**En aucun cas, cette unité de formation ne peut être intégrée dans une section.**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal       (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) \*Date et signature : (2) \*

15.12.91  


**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

GUIDANCE / ORIENTATION:

**GESTION D'UN PROCESSUS D'ALPHABETISATION EN MILIEU CARCERAL**

CODE (3)	031207UMR1
----------	------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de \* page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Sans objet (pas d'annexe n° 2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :       (1) transition       (1) qualification  
 du degré :       (1) inférieur       (1) supérieur  
 (1) Enseignement supérieur de type court       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :  
Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Sans objet (pas d'annexe n° 3)

**8. Programme du (des) chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 4 de \* page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de \* page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de \* page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

3AXE32

- (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) **031207UM R1**

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Chargé de cours : encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants (1) (2)
Milieu carcéral : gestion d'un processus d'exertion	CT	I	300

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réservé au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Aucune le terme "Littérature" étant remplacé,*  
*le 5/1/98*  
**J. LISON**  
 INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*[Signature]*

Date : **9 JAN 1998**

Signature : **ASP. COORD**

- (1) Biffer la mention inutile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

D 8

BIS/UF/OR./GUID. : au 01.03.96

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS  
D'ALPHABETISATION EN MILIEU CARCERAL**

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### ***FINALITES GENERALES***

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### ***FINALITES PARTICULIERES***

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant détenu présentant des lacunes en lecture et en écriture

de prendre conscience de la nécessité, notamment :

- ◇ de mettre en œuvre des processus d'apprentissage en lecture et écriture réinsertion ;
- ◇ de faire le point avec le chargé de cours sur ses ressources personnelles et celles que peuvent lui apporter des intervenants en milieu carcéral ;
- ◇ de mettre au point un plan de formation s'il le désire ;

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS  
D'ALPHABETISATION EN MILIEU CARCERAL**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

***CAPACITES***

NEANT

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS  
D'ALPHABETISATION EN MILIEU CARCERAL**

**CONSTITUTION DES GROUPES  
DEDOUBLEMENT OU REGROUPEMENT**

SANS OBJET

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS  
D'ALPHABETISATION EN MILIEU CARCERAL**

**PROGRAMME DU CHARGE DE COURS**

**Dans la perspective du développement de la personne détenue présentant des lacunes en traitement de l'information écrite, le chargé de cours veillera**

- à mettre en œuvre des activités en coordination avec les différents intervenants en milieu carcéral prenant en compte ces problématiques ( à titre indicatif , Lire et Ecrire , enseignement de promotion sociale ;
- à mesurer les besoins en ce domaine ;
- à assurer le suivi vers les différents intervenants pour que soient pris en charge les détenus qui formulent un projet d'apprentissage en lecture et en écriture ;

En accord avec les responsables de l'institution carcérale, le chargé de cours devra

- identifier les personnes ressources ou les organismes pouvant prendre en charge un processus d'alphabétisation ;
- permettre la réalisation du projet d'alphabétisation de l'étudiant en tenant compte des contraintes du milieu carcéral, des procédures de peines, etc...;
- identifier les besoins du public concerné dans des perspectives différenciées : participer à des activités culturelles directement en relation avec la bibliothèque ou en rapport avec le traitement de l'information écrite ;
- prendre en charge les détenus en collectif ou en individuel ;
- construire, en collaboration avec les formateurs en alphabétisation, des documents d'information appropriés ;
- mettre en œuvre avec les détenus une approche relationnelle qui favorise
  - ❖ une démarche active de la personne concernée ;
  - ❖ un engagement volontaire et des productions écrites quel que soit le niveau des compétences en lecture et en écriture;
  - ❖ un contact singulier ;
  - ❖ une démarche de résolution de problèmes face aux problématiques de l'alphabétisation ;

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS  
D'ALPHABETISATION EN MILIEU CARCERAL**

## **CAPACITES TERMINALES**

### ***CAPACITES***

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de

**développer un projet de communication ou un projet de formation à court terme sur au moins une des thématiques suivantes :**

- prise de conscience de la nécessité de maîtriser des compétences en littératie dans une perspective d'autonomie sociale et de comportement responsable;
- construction d'un plan de formation en alphabétisation avec un opérateur de formation, tenant compte de son projet de communication ;
- gestion de son portefeuille de compétences acquises en tenant compte des apprentissages en cours ;
- reconstruction de compétences socio-culturelles en participant à des activités de lecture ;
- mise en œuvre des capacités d'auto-évaluation en ce domaine avec l'aide du chargé de cours

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :

du niveau de prise de conscience de la nécessité de mettre en œuvre des compétences de traitement de l'information écrite ;

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS  
D'ALPHABETISATION EN MILIEU CARCERAL**

**CHARGE (S) DE COURS**

Un enseignant